



L'épidémie de Covid-19 en France et en Belgique

Mesures en vigueur au 20 novembre 2021

Entrée et sortie du territoire (à la frontière franco-belge)

Port du masque

Isolement

Tests

Hôpitaux

Courses et Horeca

Mesures en Belgique

Les voyages non-essentiels sont déconseillés.

Pour tout voyage de plus de 48h, remplir le [Passenger Location Form](#). Présenter aussi un résultat de test PCR négatif de moins de 72h OU disposer du [Certificat Covid numérique de l'UE](#). Pour les personnes résidant en Belgique, revenant de France et ne disposant pas du certificat Covid, test obligatoire au 1^{er} jour du retour et isolement dans l'attente du résultat. (Ne s'applique pas aux déplacements frontaliers).

Obligatoire à partir de 10 ans dans les transports en commun et lieux publics. Peut uniquement être retiré pour boire/manger et en cas d'activité sportive.

Quarantaine de 7 jours (min.) avec test à J1 et J7. **Isolement de 10 jours** si testé positif à J7. Pour les personnes vaccinées, test à J1 et si celui-ci est négatif, fin de la quarantaine et test à J7.

72h après le dernier contact avec une personne positive ou **premier jour d'un retour de l'étranger** avec un second test à J7 de la quarantaine.

Covid Safe Ticket obligatoire pour les visiteurs d'établissements de soins (hôpitaux, maisons de repos...). Pas pour les patients ni pour le personnel.

Commerces ouverts sans restrictions.
Bars et restaurants accessibles sur présentation du Covid Safe Ticket.

Mesures en France

Entrée libre depuis la Belgique sur la **présentation d'un schéma vaccinal complet** OU **d'un test PCR ou antigénique négatif de moins de 24h** avant le départ. Possibilité de présenter le [Certificat Covid numérique de l'UE](#).

(Ne s'applique pas aux transporteurs routiers ni aux habitants non vaccinés des zones frontalières pour des déplacements en France de moins de 24h et dans la limite d'un rayon de 30 km autour de leur lieu de résidence).

Obligatoire dès l'âge de 11 ans dans les lieux publics clos et transports en commun, et dans certains lieux extérieurs (selon réglementation locale).

Isolement de 10 jours (min.) si testé positif ou **7 jours (min.)** après le dernier contact avec une personne positive.

Immédiatement sauf si je suis cas-contact et ne vis pas avec la personne positive (alors à J7 - ou J10 pour les personnes à risque de forme grave du Covid)

Passé sanitaire obligatoire pour les patients, accompagnants, visiteurs (sauf en cas de circonstances exceptionnelles et pour les urgences) **et employés**.

Commerces ouverts sans jauge.
Les bars et restaurants sont ouverts sur présentation du passe sanitaire.

Plus d'infos sur : <https://www.info-coronavirus.be/fr/> et <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/>

ofbs-secretariat@ars.sante.fr | (0033).3.24.59.72.22